

Un cadre visant le déconfinement de la province

27 avril 2020

Table des matières

Un cadre visant le déconfinement de la province.....	3
Réponse de l'Ontario face à la COVID-19.....	4
État de la situation quant à la réponse de l'Ontario face à la COVID-19.....	5
Principes du cadre	6
Déterminer quand assouplir les mesures de santé publique.....	7
Phase 2 : Redémarrage – Une approche graduelle, par étapes.....	8
Soutenir les enfants et les parents.....	9
Rouvrir par étapes.....	9
Étape 1.....	9
Étape 2.....	10
Étape 3.....	10
Assurer la sécurité des lieux de travail.....	11
Protéger les groupes de personnes vulnérables.....	12
Voie vers la relance.....	13

Un cadre visant le déconfinement de la province

L'écllosion de la COVID-19 a des répercussions pour les familles, les travailleurs, les entreprises et les communautés des quatre coins de la province.

En déployant des efforts concertés et en suivant les conseils des experts de la santé publique, ensemble, nous avons fait des progrès constants dans la lutte contre ce virus mortel. La modélisation de la mi-avril 2020 démontre les premiers indices que les mesures renforcées de santé publique, notamment le fait de rester à la maison, de respecter l'éloignement physique et de se laver les mains, réussissent à enrayer la propagation du virus et à aplanir la courbe de l'épidémie. En respectant ces consignes simples, chaque Ontarienne et Ontarien influence positivement le cours des choses.

La lutte est lente et soutenue, mais chaque victoire de l'Ontario dans cette lutte contre la COVID-19 est attribuable à nos héros du secteur de la santé qui travaillent sur la première ligne pour faire face à cette pandémie, aux entreprises et aux travailleurs essentiels, à ceux qui ont commencé à fabriquer de l'équipement médical dont on a grandement besoin et aux gens ordinaires qui font des sacrifices extraordinaires pour assurer la sécurité de leur famille, leurs amis et leur communauté.

La situation est toujours en évolution, mais l'Ontario continue de travailler avec ses partenaires pour assurer la santé de la population et aider les familles, les personnes et les entreprises qui éprouvent des difficultés en raison des mesures nécessaires qui ont été prises pour faire face à la COVID-19, et pour planifier la suite.

Et maintenant, sous la direction du médecin hygiéniste en chef et s'appuyant sur les travaux du Comité ontarien de l'emploi et de la relance, le gouvernement planifie pour la suite.

Un cadre visant le déconfinement de la province porte sur l'approche du gouvernement pour le prochain volet de sa lutte continue contre la COVID-19. Il décrit les principes que le gouvernement suivra pour la réouverture graduelle des entreprises, des services et des espaces publics. Il explique aussi les critères que le médecin hygiéniste en chef de l'Ontario utilisera pour donner des conseils au gouvernement quant au moment où il sera sécuritaire de commencer à assouplir des restrictions de santé publique. Il démontre aussi l'engagement du gouvernement de continuer à fournir des directives et des conseils aux entreprises qui se préparent à reprendre leurs activités, y compris celles jugées essentielles qui ont décidé volontairement de fermer leurs portes de façon temporaire.

Grâce au travail acharné des professionnels de la santé publique et des héros de première ligne, et à l'engagement continu de la population de la province, l'Ontario a la certitude qu'ensemble nous continuerons à faire des progrès dans notre lutte pour enrayer ce virus mortel. Ce cadre fournit une feuille de route aux personnes et aux entreprises afin qu'elles sachent à quoi s'attendre lorsque la province ira de l'avant. En unissant nos efforts, l'Ontario sortira de cette crise sur la voie d'une relance économique qui assure la sécurité et la santé de la population.

Réponse de l'Ontario face à la COVID-19

Phase 1 : Protection et soutien



Le gouvernement met l'accent sur la protection de la santé et du bien-être des personnes et des familles, sur le soutien des travailleurs de première ligne dans le secteur de la santé et des travailleurs et des entreprises rendant des services essentiels, ainsi que sur une aide immédiate pour protéger les gens et les emplois. Cela est démontré dans le [Plan d'action de l'Ontario contre la COVID-19](#) de 17 milliards de dollars et les mesures prises constamment par le gouvernement, telles que l'augmentation salariale des travailleurs de première ligne durant la pandémie.

Les décrets d'urgence qui ont été pris pour protéger la population avaient trait notamment à la fermeture des lieux de travail non essentiels, des installations récréatives dans les parcs et les aires de loisirs, des lieux publics et des bars et des restaurants, ainsi qu'à des restrictions concernant les rassemblements sociaux et à l'interdiction pour le personnel des maisons de retraite, des foyers de soins de longue durée ou des habitations collectives de travailler dans plus d'un de ces établissements.

Phase 2 : Redémarrage



Le gouvernement adoptera une approche prudente, étape par étape, pour assouplir les mesures d'urgence et redémarrer l'économie ontarienne. La santé publique et la sécurité des lieux de travail demeureront primordiales tout en tenant compte des besoins des personnes et des entreprises. Les responsables de la santé publique surveilleront de près chaque phase de deux à quatre semaines pour évaluer l'évolution de l'épidémie de COVID-19 afin de déterminer s'il est nécessaire de changer de cap pour maintenir la santé publique. Le gouvernement continuera aussi à préparer des lignes directrices pour la sécurité des lieux de travail.




Phase 3 : Relance



La santé et la sécurité du public et des travailleurs demeureront une grande priorité au moment où l'Ontario fera la transition vers une « nouvelle situation normale ». Le gouvernement s'associera à des entreprises et d'autres secteurs pour diriger la relance économique de l'Ontario. On mettra l'accent sur la création d'emplois et de possibilités aux quatre coins de la province, tout en déployant des efforts pour rétablir la prospérité à long terme au profit de chaque personne et chaque famille de l'Ontario.

État de la situation quant à la réponse de l'Ontario face à la COVID-19

Le gouvernement a pris immédiatement des mesures décisives pour ralentir la propagation de la COVID-19 et protéger la santé et assurer la sécurité de la population de l'Ontario. Grâce à ces mesures, la plus récente modélisation faite par des experts indique que la vague de nouveaux cas de COVID-19 résultant d'une propagation au sein de la communauté a commencé à atteindre son sommet, l'Ontario affichant actuellement une tendance positive quant à l'épidémie.

- 
- 24 janvier** Décret ministériel faisant du nouveau coronavirus une maladie à déclaration obligatoire
 - 25 janvier – continu** Accélération rapide du dépistage
Gestion dynamique des cas et des contacts de tous les cas confirmés
 - 12 mars** Fermeture des écoles publiques
 - 13 mars** Seuls les visiteurs essentiels sont permis dans les foyers de soins de longue durée et d'autres habitations collectives
Suspension des peines discontinues pour les détenus et des visites personnelles dans les établissements correctionnels
Interdiction de rassemblements de plus de 250 personnes
 - 16 mars** Exercice de l'éloignement physique
Isolement volontaire pendant 14 jours après un voyage à l'extérieur du Canada
Interdiction des rassemblements de plus de 50 personnes
Télétravail dans la mesure du possible
 - 17 mars** Déclaration de situation d'urgence
Fermeture des lieux et des établissements publics
 - 21 mars** Réaffectation du personnel pour appuyer les fournisseurs de services de santé
 - 24 mars** Fermeture des lieux de travail non essentiels
Réaffectation du personnel dans les foyers de soins de longue durée
 - 25 mars** Interdiction des rassemblements de plus de 5 personnes
Publication du *Plan d'action de l'Ontario contre la COVID-19* de 17 milliards de dollars
 - 30 mars** Fermeture des parcs et des installations récréatives en plein air
Sorties limitées aux besoins essentiels
Isolement volontaire pour les personnes de plus de 70 ans, ayant un système immunitaire affaibli ou des troubles médicaux sous-jacents
 - 2 avril** Capacité accrue pour la recherche des contacts
 - 3 avril** Liste des lieux de travail essentiels révisée
 - 9 avril** Interdiction du camping sur les terres de la Couronne
 - 11 avril** Réaffectation du personnel pour les organisations qui fournissent des services, les municipalités et leurs fournisseurs de services
 - 14 avril** Prolongement de la déclaration de situation d'urgence pendant 28 jours
 - 15 avril** Publication du *Plan d'action contre la COVID-19 pour les foyers de soins de longue durée*, y compris un décret d'urgence interdisant au personnel de travailler dans plus d'un établissement
 - 22 avril** L'Ontario demande l'aide des militaires pour les foyers de soins de longue durée
 - 23 avril** Publication du *Plan d'action contre la COVID-19 pour la protection des personnes vulnérables*
 - 25 avril** L'Ontario accorde un salaire lié à la pandémie aux héros de premières lignes
 - 27 avril** Publication d'*Un cadre visant le déconfinement de la province*

Principes du cadre

Le plan de l'Ontario visant à commencer à éliminer de façon responsable les mesures de santé publique et à redémarrer l'économie reposera sur les conseils du médecin hygiéniste en chef et des responsables de la santé publique, ainsi que sur les principes suivants :



Responsabilité : La santé publique et la protection de la population de l'Ontario, particulièrement les personnes les plus vulnérables et à risque, continueront d'être primordiales et orienteront la mise en œuvre d'une approche graduelle pour l'assouplissement des mesures de santé publique.



Faits probants : Les actions du gouvernement, des régions et des secteurs seront fondées sur les nouvelles connaissances scientifiques, des données de santé publique, des critères bien définis et des mesures uniformes.



Ressources suffisantes : Le système de santé devra avoir la capacité nécessaire pour faire face à toute résurgence des infections par la COVID-19 afin de protéger les travailleurs de la santé et le public, et de pouvoir offrir les soins habituels.



Surveillance : Le système de santé publique devra avoir la capacité nécessaire pour effectuer des tests de dépistage rigoureux, rechercher rapidement les contacts et gérer les cas.



Adaptation et efficacité : Des mesures seront prises rapidement, de façon claire et efficace, en fonction de la capacité en matière de santé, des besoins économiques et pour la sécurité, et de la nécessité de resserrer les mesures s'il y a une intensification du nombre de cas ou d'autres éclosions.



Clarté : Les plans, englobant les responsabilités incombant aux personnes, aux employeurs et au système de santé, seront clairs, bien communiqués par le gouvernement et prêts à être mis en œuvre.

Pour que la province continue à afficher de bons résultats, elle doit faire preuve de souplesse et s'adapter à l'évolution de la situation. Le gouvernement suivra donc ces principes pour le déconfinement de l'Ontario et le redémarrage de son économie en suivant l'évolution de la situation.

Déterminer quand assouplir les mesures de santé publique

Le médecin hygiéniste en chef de l'Ontario prendra en considération les critères suivants pour fournir des conseils quant au moment où la province pourra commencer à assouplir les mesures de santé publique :



Propagation et confinement du virus



Capacité du système de santé



Capacité du système de santé publique

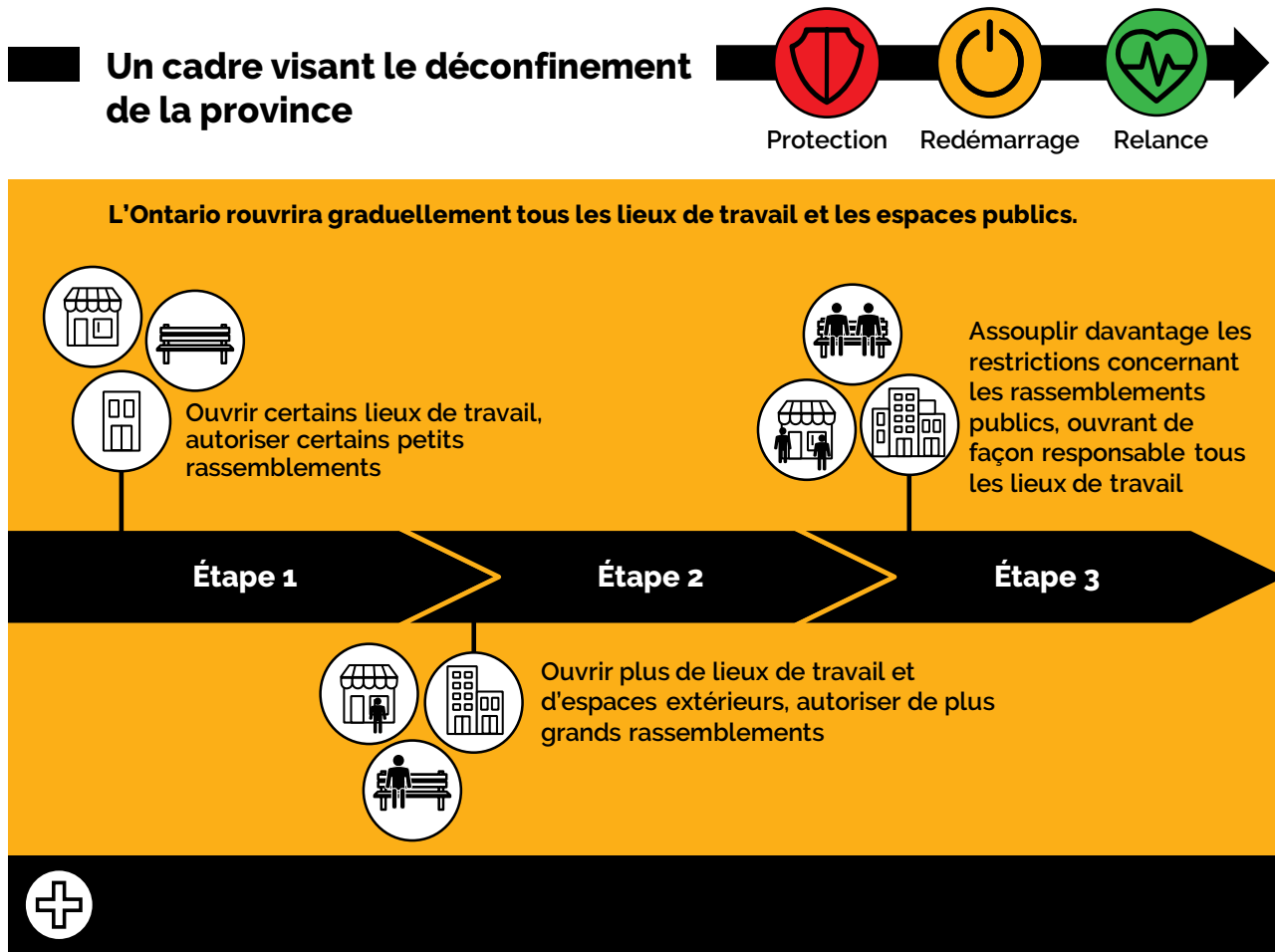


Capacité de recherche de l'incidence

<p>S'assurer que les mesures sont assouplies au bon moment compte tenu de la progression de l'épidémie en Ontario.</p>	<p>S'assurer qu'on est en mesure de faire face efficacement à toute résurgence potentielle de cas.</p>	<p>S'assurer qu'il y a une réponse efficace de la santé publique s'il se produit une résurgence de cas.</p>	<p>S'assurer qu'on est en mesure de repérer rapidement toute résurgence potentielle de cas.</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Diminution constante du nombre de nouveaux cas de COVID-19 chaque jour pendant une période de deux à quatre semaines. • Diminution du taux de cas pour lesquels on ne peut trouver une source. • Diminution du nombre de nouveaux cas de COVID-19 dans les hôpitaux. 	<ul style="list-style-type: none"> • Capacité pour les soins actifs et intensifs suffisante, y compris l'accès à des ventilateurs, pour faire face efficacement à une intensification potentielle du nombre de cas. • Accès continu à de l'équipement de protection individuelle selon les directives et les lignes directrices provinciales. 	<ul style="list-style-type: none"> • Responsables de la santé publique locaux communiquent, à l'intérieur d'une journée, avec environ 90 % des nouveaux contacts quant à la COVID-19, avec des directives pour enrayer la propagation dans la communauté. 	<ul style="list-style-type: none"> • Tests de dépistage constants des cas soupçonnés de COVID-19, surtout parmi les groupes de personnes vulnérables, afin de déceler rapidement de nouvelles éclosions. • Adoption de nouveaux et d'autres moyens d'effectuer des tests et la recherche de contacts pour favoriser une plus vaste surveillance des cas.

Pendant le processus d'assouplissement des mesures de santé publique par la province, ces quatre critères serviront aussi de cadre pour surveiller constamment les progrès réalisés et déterminer s'il y a lieu de changer de cap. Par exemple, le médecin hygiéniste en chef pourrait conseiller de remettre en vigueur certaines mesures de santé publique en vue de gérer le risque d'intensification du nombre de cas, d'éclosion ou de future vague.

Phase 2 : Redémarrage – Une approche graduelle, par étapes



Le gouvernement rouvrira graduellement les entreprises et les espaces publics de l'Ontario. Pour ce faire, il suivra les conseils du médecin hygiéniste en chef et respectera les critères et les seuils décrits précédemment. Chaque étape durera environ deux à quatre semaines pour permettre une surveillance étroite de toute répercussion ou d'une résurgence potentielle de cas.

Au bout de chaque période de deux à quatre semaines, le médecin hygiéniste en chef pourrait conseiller ce qui suit :

- Soit de remettre en vigueur ou resserrer certaines mesures de santé publique à la suite d'une intensification du nombre de cas ou d'une éclosion;
- Soit de maintenir le statu quo et continuer de surveiller étroitement les répercussions;
- Soit de passer à la prochaine étape de deux à quatre semaines.

Lorsque les mesures de santé publique seront éliminées et que l'activité économique reprendra, les membres du public devront continuer à respecter l'éloignement physique, à se laver les mains et à s'isoler s'ils ont des symptômes associés à la COVID-19. Le télétravail devrait se poursuivre lorsque cela est possible.

En adoptant cette approche graduelle, le gouvernement peut s'assurer que les mesures appropriées sont en place pour déconfiner la province en toute sécurité et limiter les risques pour la population et la santé publique. Chaque étape exige une évaluation et une surveillance attentives pour savoir s'il est indiqué de modifier, de resserrer ou d'assouplir les mesures.

Soutenir les enfants et les parents

Le gouvernement s'est engagé à assurer la sécurité des enfants de partout en Ontario. Dans le cadre du processus de planification du redémarrage de l'économie de la province, il reconnaît les besoins importants des parents et des enfants en ce qui a trait aux décisions de santé publique concernant le moment et la façon d'ouvrir les écoles et les garderies. Comme pour toutes les autres mesures, le gouvernement procédera lentement et graduellement en suivant les conseils du médecin hygiéniste en chef. Lors de la réouverture de ces établissements, le gouvernement assurera la sécurité des enfants et des éducateurs en veillant à ce que des lignes directrices de santé publique soient respectées.

Rouvrir par étapes

Exemples de l'approche graduelle du gouvernement pour le déconfinement de l'Ontario :

Étape 1

Envisager initialement de faire ce qui suit :



Pour les entreprises à qui on a ordonné de fermer ou de restreindre leurs activités, ouvrir certains lieux de travail qui sont en mesure de respecter immédiatement les directives de santé publique et les exigences relatives à la santé et la sécurité au travail, ou de modifier leurs opérations en conséquence (p. ex., ramassage en bordure de magasin ou livraison).



Ouvrir certains espaces extérieurs, tels que des parcs, et autoriser qu'un plus grand nombre de personnes assistent à certains événements, tels que des funérailles.



Continuer d'avoir des mesures de protection pour les groupes de personnes vulnérables, et continuer de respecter l'éloignement physique, de se laver les mains et de suivre les règles d'hygiène respiratoire, et avoir en place des plans d'atténuation importants pour limiter les risques pour la santé. Les hôpitaux commençant à augmenter le nombre d'interventions chirurgicales non urgentes prévues et d'autres services de santé.

Étape 2

Si l'assouplissement initial des mesures de santé publique fonctionne bien, envisager de faire ce qui suit :



Ouvrir un plus grand nombre de lieux de travail en fonction de l'évaluation des risques, ce qui pourrait inclure certaines industries des services, ainsi que des bureaux et des magasins supplémentaires.



Ouvrir plus d'espaces extérieurs et autoriser de plus grands rassemblements publics.



Continuer d'avoir des mesures de protection pour les groupes de personnes vulnérables, et continuer de respecter l'éloignement physique, de se laver les mains et de suivre les règles d'hygiène respiratoire, et avoir en place des plans d'atténuation importants pour limiter les risques pour la santé.

Étape 3

Si l'assouplissement des mesures de santé publique fonctionne toujours bien, envisager de faire ce qui suit :



Ouvrir tous les lieux de travail de façon responsable.



Assouplir encore plus les restrictions s'appliquant aux rassemblements publics. Les grands rassemblements publics comme les concerts et les événements sportifs continueront de faire l'objet de restrictions dans un avenir immédiat.



Continuer d'avoir des mesures de protection pour les groupes de personnes vulnérables, et continuer de respecter l'éloignement physique, de se laver les mains et de suivre les règles d'hygiène respiratoire, et avoir en place des plans d'atténuation importants pour limiter les risques pour la santé.

Cette évaluation graduelle, constante des mesures de santé publique se poursuivra jusqu'à ce que la pandémie prenne fin, lorsqu'un vaccin ou un traitement pour la COVID-19 sera disponible. Cette approche par étapes tient compte de ce que constitue la « nouvelle situation normale » en Ontario.

Ce cadre permet au gouvernement de prioriser les besoins des personnes et des familles des quatre coins de la province tout en établissant un équilibre entre les avantages économiques et sociaux et en assurant la sécurité de la population. En vue d'aider les entreprises et les services à redémarrer, le gouvernement prendra en considération des facteurs clés, tels que le risque de propagation du virus, ainsi que la capacité de mettre en œuvre des mesures de protection pour assurer la sécurité des lieux de travail.

Dans les prochains jours, les membres du Comité ontarien de l'emploi et de la relance et des députés provinciaux commenceront à avoir des discussions notamment avec des associations de gens d'affaires, des chambres de commerce, des dirigeants municipaux, des représentants du secteur postsecondaire, chefs d'entreprise, des propriétaires de petites entreprises, des fournisseurs de services sociaux et communautaires, des partenaires autochtones, des Franco-Ontariens et des entrepreneurs. L'Ontario pourra ainsi mieux comprendre les répercussions que la COVID-19 a eues dans chaque région et chaque secteur, ainsi que ce dont chacun a besoin pour réussir tandis que l'Ontario franchit les étapes de la réouverture pour se diriger vers la relance.

Assurer la sécurité des lieux de travail

La santé et la sécurité des travailleurs sont une préoccupation de premier plan du gouvernement. Au fur et à mesure que les mesures de santé publique seront modifiées, il sera primordial d'assurer la sécurité des employés et des clients. Tous les employeurs et les travailleurs seront tenus de respecter des directives et des lignes directrices sur la COVID-19, y compris des mesures pouvant restreindre certaines activités.

En fait, un grand nombre de secteurs jugés essentiels ont continué leurs activités durant l'épidémie de COVID-19 en respectant des directives strictes pour assurer la sécurité des employés. Il est crucial que cela se poursuive. Le gouvernement tirera profit de leur expertise et, dans bien des cas, de leur expérience internationale. Ils serviront de modèle pour d'autres entreprises qui doivent adapter leurs opérations à un nouvel environnement. Le gouvernement fournira un éventail de conseils et soutiens à cet égard.

Des lieux de travail sécuritaires doivent avoir un plan visant à assurer le respect de normes d'hygiène strictes et de l'éloignement physique, dans la mesure du possible. Ces facteurs clés permettront une reprise des activités en toute sécurité. Les mesures permettant de limiter les risques englobent la modification des pratiques de travail et du milieu physique. Cela s'applique aux lieux de travail qui sont autorisés à rouvrir, ainsi qu'aux entreprises considérées essentielles qui ont choisi volontairement de fermer leurs portes, reconnaissant le fait qu'elles peuvent décider de reprendre leurs activités avant d'entreprendre la première étape.

Le gouvernement, en collaboration avec les associations ontariennes de santé et de sécurité de l'Ontario et à la lumière des commentaires des responsables de la santé publique, fournira aux employeurs des lignes directrices sur la façon de reprendre leurs activités de façon sécuritaire et de protéger leurs employés et les clients. Des documents seront mis à la disposition de nombreux secteurs, et de la formation sera offerte pour les lieux de travail qui amorcent la phase de démarrage. On pourrait avoir recours entre autres à des webinaires et d'autres outils d'apprentissage en ligne. Ces ressources se grefferont aux lignes directrices fournies aux lieux de travail essentiels pour qu'ils puissent s'adapter et rester ouverts.

L'Ontario a augmenté le nombre d'inspecteurs et de spécialistes en lieux de travail pour faire en sorte que les travailleurs continuent d'être protégés pendant la pandémie, notamment en ajoutant près de 60 nouveaux responsables de première ligne pour appuyer les employeurs et les travailleurs sur les lieux de travail. En outre, on a doublé la capacité du Centre d'appels de la santé et de la sécurité au travail de l'Ontario. Les travailleurs qui s'inquiètent de la sécurité de leur lieu de travail peuvent composer le 1 877 202-0008. De plus, on fournira régulièrement des mises à jour sur le nombre d'inspections des lieux de travail et d'ordres d'exécution de travaux en cours dans la province.

Tout au long du processus de réouverture, l'Ontario conservera l'approche « Équipe Canada » pour comprendre les mesures prises par d'autres territoires de compétence, coordonner des mesures, lorsque cela est possible, et réduire les obstacles aux activités commerciales interprovinciales.

Protéger les groupes de personnes vulnérables

Il n'y a rien de plus important que de protéger la santé et le bien-être de la population de l'Ontario, tout particulièrement les groupes de personnes les plus vulnérables. Il a été bouleversant de constater l'impact qu'a eu la COVID-19 sur les personnes âgées et les personnes vulnérables.

Tandis que l'Ontario assouplit graduellement les restrictions de santé publique et que l'activité économique reprend, le gouvernement continuera d'utiliser chaque ressource disponible pour aider les foyers de soins de longue durée de la province à mettre fin à la propagation de COVID-19, en mettant un accent spécial sur les foyers aux prises avec des éclosions qui ont un besoin urgent de soutien.

Le [Plan d'action contre la COVID-19 pour les foyers de soins de longue durée](#) aide à enrayer la propagation de la COVID-19 dans les foyers de soins de longue durée et les maisons de retraite de l'Ontario. Le gouvernement a mis sur pied un programme plus rigoureux de tests de dépistage et de surveillance, y a envoyé des équipes spécialisées travaillant dans des hôpitaux, ainsi que dans les secteurs de la santé publique et des soins à domicile, a recruté du personnel de première ligne supplémentaire et a accru l'équipement de protection individuelle.

L'Ontario met aussi en œuvre son [Plan d'action contre la COVID-19 pour la protection des personnes vulnérables](#) en vue de mieux protéger les personnes vivant dans des milieux à risque, notamment les foyers pour personnes souffrant d'une déficience intellectuelle, les refuges d'urgence pour les survivants de la violence fondée sur le genre et de la traite des personnes et les établissements pour enfants. Cela comprend les établissements autochtones pour les enfants et les jeunes, les refuges et les autres milieux à risque dans les réserves et hors réserve.

De nouvelles mesures ont été mises en place pour améliorer le dépistage et les tests, ce qui contribuera à réduire l'exposition à la COVID-19, à prévenir la propagation du virus et à renforcer les mesures de lutte contre l'infection. Ce plan s'appuie sur les initiatives qui ont été mises en place dès le début de l'éclosion de la COVID-19.

Voie vers la relance

À chaque étape prévue dans le présent cadre, la priorité numéro un du gouvernement continuera d'être la santé et le bien-être de la population de l'Ontario. Cependant, il faut aussi penser à positionner l'Ontario de façon à stimuler la création d'emplois, la prospérité et la croissance à l'avenir.

Au moment où nous nous préparons à redémarrer l'économie ontarienne, il est plus important que jamais de suivre les conseils de la santé publique. Il est toujours essentiel de poser des gestes au quotidien pour réduire l'exposition et protéger la santé de la population, notamment en pratiquant l'éloignement physique, en se lavant les mains fréquemment et en restant à la maison lorsqu'on est malade, pour appuyer la lutte de l'Ontario contre la COVID-19. Nous ne pouvons pas nous permettre de relâcher nos efforts et d'annuler tous les progrès que nous avons faits. Ensemble, nous influençons l'état des choses.

L'Ontario est résilient. Grâce au fait que chacun fait sa part et au travail héroïque des travailleurs de première ligne du secteur de la santé, nos efforts pour lutter contre la COVID-19 portent des fruits. Maintenant, le gouvernement se prépare, pour les semaines et les mois à venir, à prendre des mesures responsables pour que l'économie de l'Ontario reprenne sa vigueur. L'esprit qui unit l'Ontario continuera à nous guider durant cette période difficile.

La persévérance de la population de l'Ontario a toujours constitué la force de notre province. Grâce à un cadre clair pour orienter l'assouplissement graduel des mesures d'urgence et au soutien continu de la population de la province, l'Ontario est prêt à entreprendre le prochain volet de la lutte contre la COVID-19.

Ressources supplémentaires

- [En savoir plus sur la première phase du *Plan d'action de l'Ontario contre la COVID-19*](#)
- [En savoir plus sur le *Plan d'action contre la COVID-19 pour la protection des personnes vulnérables*](#)
- [En savoir plus sur le *Plan d'action contre la COVID-19 pour les foyers de soins de longue durée*](#)
- [Se rendre sur le site Web de l'Ontario pour obtenir plus de détails sur la façon dont la province continue à protéger la population de l'Ontario durant l'épidémie de COVID-19.](#)
- [Voir comment votre organisation peut aider à combattre la COVID-19 par l'entremise de L'Ontario, ensemble.](#)
- [Information et conseils pour aider votre entreprise durant l'épidémie de COVID-19.](#)